



Département des Pyrénées-Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 15 janvier 2025		

Séance du 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. LABORDE, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, S. BAUDY, M. TIRCAZES, V. BERGES RAGOCHÉ, H. BERNADET, C. BOISSIERE, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Procurations : F. COUDURE procuration à S. PIZEL

M. Stéphane BAUDY a été élu secrétaire de séance.

N°2025/04

Solidarité avec la population de Mayotte – don

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Montardon tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Montardon contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : faire un don d'un montant de 1000 € à La Croix rouge à Paris (RIB 30004 02837 00010574257 94 BNP PARIBAS Paris FR76 3000 4028 3700 0105 7425 794)

CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPOUVE le soutien à la population de Mayotte d'un montant de 1000€

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Suffrages exprimés : 19
Pour : 19
Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance.

Le Maire
Stéphane BONNASSIOLLE

